



**COTES D'ARMOR**

**CDAS DU 3 JUILLET 2008.**

### **Déclaration liminaire de Solidaires Finances**

Saint-Brieuc, le 3 juillet 2008

Monsieur le Président,

Lors de la réunion du CDAS le 6 septembre dernier, vous avez marqué votre attachement à l'existence d'une restauration collective de qualité et accessible pour les agents de la DGFIP. Vous avez en ce sens souhaité qu'une étude soit diligentée pour, certainement, améliorer encore cette prestation dans le département.

De même, nous avons pu constater qu'un réel et identique intérêt au sujet était porté par la Direction des Services Fiscaux de ce département lorsque, par exemple, a été soulevé la problématique du coût des repas facturés aux collègues de Guingamp.

Nous connaissons tous de plus, les engagements de notre ministère s'agissant de l'action sociale en général et de la restauration collective en particulier, via la politique menée en ce domaine par la DPAEP. DPAEP dont les ambitions ont été réaffirmées lors du CNAS du 17 avril dernier.

C'est donc avec un étonnement certain que nous avons dernièrement appris que l'étude d'un projet alternatif à l'actuel restaurant administratif de Loudéac était en cours.

Mais c'est avec colère que nous réalisons quels en sont les réelles motivations et leurs éventuelles conséquences.

1/ S'agissant des motivations :

- d'une part, et sous couvert d'un ratio coût/agent trop élevé ou encore d'un pseudo déséquilibre budgétaire, la DGFIP ne veut tout simplement plus assumer ses engagements notamment pour ce qui concerne le versement, à l'association du restaurant administratif de Loudéac, d'une subvention dite « d'équilibre ».

Nous rappelons que cette subvention fait suite à une décision de gestion de l'administration qui a unilatéralement décidé de ne pas procéder, en 2006, au remplacement de l'agent Berkani, chargée de la cantine, et partant à la retraite.

Par courrier daté du 23 mars 2006, le bureau H3, en charge de l'action sociale précise :

« Vous êtes informé qu'une subvention de 5.803 € sera allouée à l'association du restaurant administratif de Loudéac pour l'année 2006, afin de compenser la baisse des aides indirectes de l'administration et de permettre aux agents de déjeuner à un tarif compatible avec l'objet social de cet établissement ».

En conséquence, alors qu'un contrat liait déjà l'actuel prestataire et l'association, le versement de la subvention visait à prendre en charge le coût supplémentaire que représentait, et représente toujours, la mise à disposition d'une salarié de la Sté BREIZH RESTAURATION.

**Par suite, et jusqu'à aujourd'hui, un agent subventionné peut bénéficier d'une prestation de qualité pour 2,50 € par repas.**

Cette situation n'est cependant pas à mettre au compte de l'ex-DGI qui n'a fait que préserver celle acquise par l'association du restaurant administratif de Loudéac.

- d'autre part, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher cette tentative d'externaliser la restauration sur Loudéac de la fusion DGI/DGCP et de ses conséquences. Les restructurations en cours (SIP et fermetures de trésoreries extérieures) nous amènent à penser que l'administration souhaite faire coup double : des économies et des mètres carré en prime ! ! ! !

Les agents de LOUDEAC vous ont déjà fait savoir leur profond désaccord s'agissant d'une éventuelle fermeture de leur restaurant administratif.

En tant que représentants des agents, nous les soutenons. C'est du reste en ce sens que le sujet a été évoqué lors du CNAS du 24 juin.

2/ S'agissant des conséquences probables :

- l'étude en cours a conduit à solliciter l'hôpital de Loudéac. Au-delà de la pérennité de cette structure et des conséquences du rapport LARCHER, nous avons nous-mêmes souhaité connaître les modalités d'accueil qui seraient faites aux agents de Loudéac.

L'hôpital accueille d'ores et déjà des extérieurs pour un prix par repas s'élevant à 5,89 €. Si il est fait déduction de l'harmonisation tarifaire 2009 et de la subvention fonction de l'indice, le reste à charge pour un agent subventionné serait donc de 4,06 €.

En conséquence, décider de fermer l'actuelle cantine de Loudéac emporterait une conséquence grave et à proprement parlé inacceptable, celle de faire payer plus cher aux collègues ce qu'ils ont aujourd'hui à meilleur prix. Cette décision serait donc fort éloignée des considérations sociales qui anime la politique de restauration de notre ministère. Cette éventualité est aussi à mettre clairement en rapport avec la perte subie de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis l'année 2000, perte qui va du reste continuer.

- une autre conséquence éventuelle, mais toute aussi importante à nos yeux, est que Mme GUEDO, actuellement salariée de la Sté prestataire, pourrait y perdre son emploi.

**Monsieur le Président, Mesdames et messieurs de la parité administrative, nous vous demandons de maintenir le restaurant administratif de Loudéac ainsi que le versement de l'ensemble des subventions, car seule cette décision est conforme à l'objet de la politique sociale de cette instance.**